

Groupe
École de Commerce
de Lyon®



Rythme classique

LIVRET ÉTUDIANT
2019/2020



École des 100



École du Sport



I.E.A.



BIENVENUE

Toute l'équipe vous souhaite une
bonne année universitaire





SOMMAIRE

I – L'équipe et vos interlocuteurs	5
1.1 Administration	5
1.2 Référents pédagogiques	6
II – L'organisation de votre temps	7
2.1 Planning annuel	7
2.2 Planning hebdomadaire multi classes (<i>exemple</i>)	8
III - Le contenu de la formation	9
3.1 Les diplômes proposés par l'Ecole de Commerce de Lyon	9
3.3 Le règlement de l'examen	11
3.4 Organisation et suivi des connaissances	13
3.5 Les stages en entreprises.....	14
IV - Informations pratiques	17
4.1 Accès et alentours	17
4.2 La sécurité sociale étudiante	19
4.3 Les maisons.....	22
4.4 Evènements et temps forts de l'année.....	25



Mot du Président



« Le secret de l'éducation réside dans le respect de l'élève ». Emerson a tout dit. Le reste n'est que déclinaisons. Au nom de toute l'équipe du Groupe Ecole de Commerce de Lyon, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire. J'espère qu'elle vous apportera les savoirs qui vous sont nécessaires. Vous allez y découvrir une école où chacun se place à votre service : Staff, enseignants, étudiants. Car c'est là notre devise : Cor unum et anima Una. Un seul cœur, une seule âme. Vous rejoignez un corps uni et volontaire au sein duquel l'étudiant est placé au centre des attentions. Qui que vous soyez, Étudiant ou enseignants, Esprit généreux, Nous sommes prêts à vous accueillir.

Votre bien dévoué,

Hervé Diaz



I – L’EQUIPE ET VOS INTERLOCUTEURS

1.1 Administration

- **Service direction**

Président Directeur Général
Attaché de direction

- **Service financier**

Directeur Administratif et Financier
Responsable comptabilité tiers

- **Service pédagogique**

Directeur Pédagogique
Assistante pédagogique
Coordinatrice pédagogique

- **Service admission**

Responsable service admission
Chargée d’admission

- **Service entreprises**

Responsable service entreprises
Chargée des relations entreprises
Chargée des relations entreprises
Chargé des relations entreprises
Chargé des relations entreprises

- **Service communication**

Directeur Communication
Chargée de communication
Web Designer

- **Service événement**

Responsable événementiel
Chargée événementiel

- **Ecole Elégance**

Direction
Chargée de l’administration des ventes
Chargée d’admission

- **Lyon International Business School Head
International School**

Direction
Business developer
Business developer

- **Elearning Editions**

Directeur de l’Ecole

- **Service social**

Assistante sociale



1.2 Référents pédagogiques

Référent pédagogique droit

Monsieur Hervé Diaz

Référent pédagogique sciences politiques

Monsieur Jean-Paul Joubert

Référent pédagogique management

Monsieur Bernard Dumont

Référent pédagogique RH

Monsieur Dominique Bourbon

Référent pédagogique finance

Monsieur Jean Darsa

Référent pédagogique anglais

Monsieur Andrew Simpson

Référent pédagogique achat logistique

Monsieur Rolland Randrianirina

Référent pédagogique approche commerciale

Monsieur Bruce Saez

Référent pédagogique culture générale

Monsieur Stéphane Badey



II – L'ORGANISATION DE VOTRE TEMPS

2.1 Planning annuel

Exemple de planning pour Bachelor 1^{ère} année alternant

SEPTEMBRE 2019			OCTOBRE 2019			NOVEMBRE 2019			DÉCEMBRE 2019			JANVIER 2020			FÉVRIER 2020		
D 1		M 1			V 1			D 1		M 1	Comptabilité6 / DigIt 2	S 1					
L 2		M 2	Anglais 9h-10h / Droit1 10h-13h / Qualité1 14h-17h		S 2			L 2		J 2		D 2					
M 3		J 3			D 3			M 3		V 3		L 3					
M 4		V 4			L 4			M 4	EXAMENS	S 4		M 4					
J 5		S 5			M 5			J 5		D 5		M 5	Anglais10 9h-10h / Comptabilité8 10h-13h / DigIt3 14h-17h				
V 6		D 6			M 6	Anglais4 9h-10h / Comptabilité3 10h-13h / DigIt1 14h-17h		V 6		L 6		J 6					
S 7		L 7			J 7			S 7		M 7		V 7					
D 8		M 8			V 8			D 8		M 8	Business Plan3 M. DARSIA	S 8					
L 9		M 9	Anglais3 9h-10h / Comptabilité2 10h-13h / Economie3 14h-17h		S 9			L 9		J 9		D 9					
M 10		J 10			D 10			M 10		V 10		L 10					
M 11	Bénéfice : mois du prébénéfice + programme de l'année + service pédagogique en alternance	V 11			L 11			M 11	Economie4 9h-12h / Communication4 13h-16h	S 11		M 11					
J 12	service.com.fr Learning/comptabilité4	S 12			M 12			J 12		D 12		M 12	Communication5 9h-12h / Economie6 13h-16h				
V 13	Séminaire BP	D 13			M 13	Marketing1 9h-12h / Communication3 13h-16h		V 13		L 13		J 13					
S 14		L 14			J 14			S 14		M 14		V 14					
D 15		M 15			V 15			D 15		M 15	RATTAAPAGES	S 15					
L 16		M 16	Communication2 9h-12h / Economie2 13h-16h		S 16			L 16		J 16		D 16					
M 17		J 17			D 17			M 17		V 17		L 17					
M 18	Communication1 9h-12h / Economie1 13h-16h	V 18			L 18			M 18	Anglais7 9h-10h / Comptabilité5 10h-13h / Marketing2 14h-17h	S 18		M 18					
J 19		S 19			M 19			J 19	Spécialisation	D 19		M 19	Commerce distribution3 9h-12h / Marketing3 13h-16h				
V 20		D 20			M 20	Anglais5 9h-10h / Comptabilité4 10h-13h / RH2 14h-17h		V 20		L 20		J 20	Spécialisation				
S 21		L 21			V 21	Spécialisation		S 21		M 21		V 21					
D 22		M 22			V 22			D 22		M 22	Anglais9 9h-10h / Comptabilité7 10h-13h / Commerce distribution2 14h-17h	S 22					
L 23		M 23	Business Plan1 M. DARSIA		S 23			L 23		J 23	Spécialisation	D 23					
M 24		D 24	Spécialisation		D 24			M 24		V 24		L 24					
M 25	Anglais1 9h-10h / Comptabilité1 10h-13h / RH1 14h-17h	V 25			L 25			M 25	Commerce distribution1 / RH3	S 25		M 25					
J 26	Spécialisation	S 26			M 26			J 26		D 26		M 26	Anglais11 9h-10h / Droit4 10h-13h / DigIt4 14h-17h				
V 27		D 27			M 27	Anglais6 9h-10h / Droit2 10h-13h / Qualité2 14h-17h		V 27		L 27		J 27					
S 28		L 28			J 28			S 28		M 28		V 28					
D 29		M 29			V 29			D 29		M 29	Anglais9 9h-10h / Droit3 10h-13h / Qualité3 14h-17h	S 29					
L 30		M 30	Business Plan2 M. DARSIA		S 30			L 30		J 30							
M 31		J 31			D 31			M 31		V 31							
MARS 2020			AVRIL 2020			MAI 2020			JUN 2020			JUILLET 2020			AOÛT 2020		
D 1		M 1	Anglais14 9h-10h / Comptabilité11 10h-13h / DigIt5 14h-17h		V 1			L 1		M 1	Culture générale3 9h-12h / LV23 13h-16h	S 1					
L 2		J 2			S 2			M 2		J 2		D 2					
M 3		V 3			D 3			M 3	Spécialisation	V 3		L 3					
M 4	Anglais12 9h-10h / Comptabilité9 10h-13h / Commerce distribution4 14h-17h	S 4			L 4			J 4		S 4		M 4					
J 5		D 5			M 5	Anglais8 9h-10h / Droit7 10h-13h / Commerce distribution6 14h-17h		V 5		D 5		M 5	Spécialisation				
V 6		L 6			M 6	Spécialisation/branches		S 6		L 6		J 6					
S 7		M 7			J 7			D 7		M 7		V 7					
D 8		M 8	RATTAAPAGES		V 8			L 8		M 8	Spécialisation	S 8					
L 9		J 9			S 9			M 9		J 9		D 9					
M 10		V 10			D 10			M 10	Culture générale4 9h-12h / LV21 13h-16h	V 10		L 10					
M 11	EXAMENS	S 11			L 11			J 11	Business Game M. DARSIA	S 11		M 11					
J 12		D 12			M 12			V 12	Business Game M. DARSIA	D 12		M 12	Culture générale7 9h-12h / LV26 13h-16h				
V 13		L 13			M 13			S 13		L 13		J 13					
S 14		M 14			J 14	Examens RHaux + soutenances		D 14		M 14		V 14					
D 15		M 15	Anglais15 9h-10h / Droit5 10h-13h / Commerce distribution5 14h-17h		V 15			L 15		M 15	Culture générale6 9h-12h / LV24 13h-16h	S 15					
L 16		J 16			S 16			M 16		J 16		D 16					
M 17		D 17			D 17			M 17	Spécialisation	V 17		L 17					
M 18	Communication6 9h-12h / Economie13h-16h	S 18			L 18			J 18		S 18		M 18					
J 19		D 19			M 19			V 19		D 19		M 19	Culture générale7 9h-12h / LV27 13h-16h				
V 20		L 20			M 20	Examens RHaux + soutenances		S 20		L 20		J 20					
S 21		M 21			J 21			M 21		M 21		V 21					
D 22		M 22	Anglais16 9h-10h / Comptabilité12 10h-13h / Marketing4 14h-17h		V 22	Examens RHaux + soutenances		L 22		M 22	Spécialisation	S 22					
L 23		S 23			S 23			M 23		J 23		D 23					
M 24		V 24	Spécialisation		D 24			M 24	Culture générale2 9h-12h / LV22 13h-16h	V 24		L 24					
M 25	Anglais13 9h-10h / Comptabilité10 10h-13h / RH4 14h-17h	S 25			L 25			J 25		S 25		M 25					
J 26	Spécialisation	D 26			M 26			V 26		D 26		M 26	Culture générale6 9h-12h / LV28 13h-16h				
V 27		L 27			M 27			S 27		L 27		J 27					
S 28		M 28			J 28	RATTAAPAGES		D 28		M 28		V 28					
D 29		M 29	Anglais17 9h-10h / Droit6 10h-13h / DigIt6 14h-17h		V 29			L 29		M 29	Culture générale5 9h-12h / LV25 13h-16h	S 29					
L 30		J 30			S 30			M 30		J 30		D 30					
M 31		D 31			D 31			V 31		V 31		L 31	Examens 7				



2.2 Planning hebdomadaire multi classes (exemple)

CA	Week 01/02	Week 03/04	Week 05/06	Week 07/08	Week 09/10	Week 11/12
81	OFF	AC M Garhoud BP M Mabbett	AC M Garhoud MRJ	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting OFF	Angela Mrs (Gren)	
82	Angela Mrs (Gren) BP M Daria	OFF	Com Mme Vachey	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting AC M Garhoud	Management M Dumont MRJ	
83	BP M Daria Com Mme Vachey	OFF	FR M Bonnet-Saint-Georges Droit M de Meuland-Daria	OFF	Angela M Guozon BP M Daria	
84	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting	Com Mme Vachey	Management M Doria	AC M Garhoud	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting	
84 ALT	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting Com Mme Vachey	Finance M Doria	FR M Bonnet-Saint-Georges	BP M Daria	UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting	
84 ALT B			UVJ Mme Salmes-Mme Ting Ting	FR M Daria	MR M Mabbett	
84 ALT C	FR M Daria Angela M Backton	Finance M Doria	BP M Daria	Angela M Backton	Doc M Dubouché	
84 ALT D			FR M Daria	FR M Bourbon	BP M Daria	
84 ALT E				Angela M Backton	Méroline Mme Vachey	
84 ALT F					BP M Daria	
84 ALT G					Méroline Mme Vachey	
85						
86						
87						
88						
89						
90						

	A confiner
	A remplacer
	En entreprise/en stage
	Conférence



III – LE CONTENU DE LA FORMATION

3.1 Les diplômes proposés par l'Ecole de Commerce de Lyon

Notre cursus est basé sur une réelle progression pédagogique entre chacune des années, de bac +1 à bac +8. L'Ecole de Commerce de Lyon® est une école privée qui s'adapte à l'étudiant. Nous faisons en sorte que chaque étudiant ait un CV unique à la sortie de l'école. Cette distinction se fait grâce à un cursus basé sur une spécialité de diplômes à la carte en fonction des projets conduits par l'étudiant au cours de son parcours scolaire. Nous proposons également aux étudiants intéressés la possibilité d'un double diplôme délivré par la FEDE (Fédération Européenne Des Ecoles) ou des diplômes de comptabilité et de gestion (DCG, DSCG). L'Ecole de Commerce de Lyon propose une variété de formations professionnalisantes de post-bac à BAC + 8.

- **BTS BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR**

Diplôme d'état Admission : Baccalauréat Diplôme : Bac +2 soit 120 ECTS. Le BTS est une formation supérieure courte et professionnalisante reconnue par l'État. A l'Ecole de Commerce de Lyon®, nous ne vous préparons pas seulement à la réussite du diplôme mais aussi à réussir votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études.

BTS NRC BTS Professions Immobilières BTS Tourisme BTS MUC BTS Comptabilité et Gestion
BTS Assistant de Manager Filières commerciales Filières de gestion

- **BACHELOR OF BUSINESS**

Admission : A partir de Post Bac Classique - Alternance - Elearning Diplôme Bac +3 soit 180 ECTS Le Bachelor of Business peut-être couplé d'un DCG et/ ou DEES. La formation de l'Ecole de Commerce de Lyon favorise non seulement l'acquisition de connaissances, mais tout autant l'acquisition de compétences. Les savoirs sont en effet répartis entre cours théoriques le matin et pratique professionnelle ou mises en situation l'après-midi. Cela favorise l'acquisition d'expériences et d'expertises ainsi que le développement d'un réseau professionnel.



- **DEES Diplôme Européen d'Etudes Supérieures**

Diplôme européen privé - Le DEES est délivré en 3ème année et vous forme à une spécialité au choix : - Gestion du Patrimoine, Assurance, Banque - Management Gestion PME - Gestion - Finance - Immobilier - Assistant en Ressources Humaines - Marketing - Communication - Webmaster - Marketing International - Communication Relations Publiques - Entrepreneuriat

- **DCG Diplôme de Comptabilité et de Gestion**

Diplôme d'état : L'entrée en première année est ouverte aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat. Les étudiants titulaires d'un DCG peuvent déjà être opérationnels en entreprise par exemple en cabinets de comptabilité ou poursuivre leurs études vers un MBA ou un DSCG

- **MBA & MASTERS**

Admission : Bac +3 Classique - Alternance - Elearning Diplôme Bac +5 C'est une formation supérieure d'excellence qui vise à préparer aux métiers d'encadrement et de direction. Pendant ces 2 années de formation les étudiants sont invités à produire un mémoire et apprennent à créer puis diriger une entreprise ou un service pour ceux qui choisissent une formation spécialisée. Plusieurs formules sont proposées : - Le MBA traditionnel en 24 mois est disponible en full english ou 50% anglais et français - L'Exécutive MBA qui n'est proposée qu'en rythme alterné s'effectue en 18 mois - Le Mastère est un cursus spécialisé en 24 mois SPÉCIALITÉS PROPOSÉES : Marketing & Communication Qualité Achats Logistique Banque & Finance Lean Management & Gestion de projet

- **La F.E.D.E**

3ème année (DEES) Bac +3 - Diplôme Européen d'Etudes Supérieures Gestion des RH Finance Management et Gestion des PME Marketing Communication-médias-événementiel Banque Entrepreneuriat E-commerce Les Diplômes Européens de la FEDE sont disponibles en Bac+2/+3 et en Bac +5. Tous nos étudiants sont libres de présenter un second diplôme délivré par la F E D E (Fédération Européenne des Ecoles).

La FEDE est un organisme européen privé regroupant près de 600 établissements de formations. Ces diplômes sont indépendants du programme de l'Ecole. 5ème année (ME) Bac +5 Communication Spé Stratégies Publicitaires Management des Ressources Humaines Management et Stratégie d'Entreprise Management et Stratégie Financière E-communication
Frais de concours : 500€



3.3 Les crédits et les évaluations de l'école

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (plus connu en France sous l'acronyme ECTS, abréviation du terme anglais European Credits Transfer System) est un système de points développé par l'Union européenne pour coordonner, unifier et faciliter la lecture des programmes de l'enseignement supérieur dans les différents pays européens. Il fait partie des accords dits de Bologne, qui ont réformé l'enseignement supérieur en Europe. En France, ces accords ont été pris en compte dans la réforme de 2002 dite LMD (pour « Licence, Master, Doctorat ») pour adapter le système français aux standards européens. Ce système permet d'attribuer des points à toutes les composantes d'un programme d'études en se fondant sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin de faciliter et favoriser la mobilité d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre. Ce système n'implique pas la reconnaissance automatique de la valeur de ces crédits.

Les établissements d'enseignement supérieur décident de manière autonome de la reconnaissance ou non de ces crédits pour l'inscription dans un de ses cursus. La reconnaissance peut ainsi devenir effective entre deux institutions ayant signé un accord de partenariat. En France, un étudiant, en une année universitaire, ne peut obtenir au maximum que 60 crédits. Un crédit qui n'est obtenu qu'en cas de réussite aux examens, correspond à un volume de travail étudiant d'environ 25 à 30 heures. Bien entendu pour les étudiants alternants, il n'est pas possible de produire un tel volume d'heures en face à face pédagogique, les heures d'enseignement comprennent donc les heures de travail dans l'entreprise d'accueil du stagiaire, le travail tutoré étant considéré qualifiant et pédagogique.



L'ECTS est associé à 4 documents :

- Catalogue de cours : informations sur l'établissement, sur les programmes, informations générales pour les étudiants
- Formulaire de candidature : destiné aux étudiants afin d'accomplir une procédure précise selon l'établissement
- Contrat d'études : contrat attribué pour un semestre ou une année entre les étudiants et l'établissement où celui-ci s'engage à donner des cours et les crédits obtenus par les étudiants
- Relevé de notes : document officiel transmet chaque semestre ou année par les établissements afin d'obtenir un suivi de la progression, les unités d'enseignement suivies, du nombre de crédits ECTS et des notes de chacun des étudiants. L'évaluation théorique est faite par l'enseignant référent du module selon le système d'évaluation présenté dans son syllabus. Les évaluations sont des notes/20 comprises entre 0 et 20, et une lettre comprise entre A et F en fonction de la position dans la classe. L'enseignant a l'obligation de classer ses étudiants selon la répartition suivante :

	Note	%	Mention	Définition
A	16/20	10%	TB	Résultats exceptionnels
B	14/16	25%	Bien	Résultats supérieurs à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	12/14	30%	Passable	Généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances
D	10/12	25%	Satisfaisant	Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes
E		10%	Passable	Les résultats ne satisfont pas aux critères minimaux
FX		Exceptionnel	Insuffisant	Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit Remise à niveau obligatoire
F		Exceptionnel	Insuffisant	Un travail supplémentaire considérable est nécessaire Coaching obligatoire

3.4 Organisation et suivi des connaissances

Les enseignements sont organisés sous forme de modules, d'unités d'enseignements, évalués par contrôles des connaissances ou mises en situations.

Le nombre de contrôles tient compte de la durée de l'unité de valeur (unité de base : +/- 30 heures). Certains enseignements peuvent comporter un contrôle intermédiaire, d'autres ne faire l'objet que d'une évaluation finale. Chaque unité d'enseignement / module se voit affecté(e) un coefficient 1 pour le contrôle continu.

La détermination des coefficients est revisitée annuellement par la direction des Etudes et les formateurs. Ils peuvent être modifiés en fonction de l'orientation donnée à la pédagogie par rapport aux évolutions de son référentiel de compétences. Règles spécifiques d'organisation des études de chaque promotion : Ces règles sont définies au sein d'un règlement intérieur ou contenues dans les instructions des services de scolarité (calendrier, assiduité, contrôle des connaissances, fraude, évaluation, stages...). Ces documents sont affichés par les services compétents.

Les intervenants et étudiants doivent suivre les prescriptions du système universitaire européen dit « Bologne » ou « LMD » appliqué au sein du Groupe Ecole de Commerce de Lyon. Pour l'année universitaire 2017/2018, s'agissant des diplômes et/ou qualifications délivrées par le Groupe Ecole de Commerce de Lyon, les coefficients sont répartis comme suit :

- Assiduité d'au moins 90%
- Contrôle continu (Moyenne minimale de 10/20)
- Mémoire et/ou rapport de stage (Moyenne minimale écrit et soutenance de 8/20)
- Oral Anglais (une note inférieure à 10/20 est disqualifiant pour les années diplômante)
- Validation des enseignements par le biais des crédits ECTS
- Business Plan (Moyenne minimale écrit et soutenance de 8/20)
- Crédits ECTS : Le contenu des programmes de type BACHELOR ou MBA sont traduits en crédits ECTS (European Credit Transfert System) afin de rendre plus lisibles le contenu et le poids des matières dans le programme effectué dans le cadre notamment d'une poursuite d'études en France ou à l'étranger.
- Moyenne générale supérieure à 10/20



3.5 Les stages en entreprises



Le Groupe Ecole de Commerce de Lyon vous donne l'opportunité d'évoluer dans un cadre moderne et professionnel en alternance. L'alternance est un moyen très efficace pour dynamiser votre employabilité. Selon une étude de 2014 réalisée par RégionJob, plus des deux tiers des étudiants en contrat de professionnalisation décrochent un emploi durable et qualifié à la sortie de leur formation.

Avec des classes réduites, l'échange de connaissances est facilité, et des plages de projets sont organisées dans le but de mettre en pratique le savoir-faire capitalisé durant la formation. Avec le choix d'une formation en alternance, vous vous insérez dans la vie professionnelle en vous impliquant par le travail. C'est un véritable tremplin pour accéder rapidement à des postes de responsables dans des entreprises en plein essor. ECL Executive, pôle formation continue des écoles Ecole de Commerce de Lyon, l'Ecole Elégance et l'Ecole du Sport choisit donc de mettre en avant cette force, dictée par les nécessités du marché du travail, afin d'être à même de vous démarquer, à terme, sur le marché du travail.

Pour toutes informations concernant la recherche d'alternance ou de stage, le Groupe Ecole de Commerce de Lyon répond à toutes vos attentes via son pôle formation ECL Executive www.ecl-executive.fr, son site d'offres de stages et d'emplois ou en contactant directement le service entreprise :

04 78 41 41 41.

Votre rythme varie selon l'année de formation : 2 jours à l'école par semaine pour les BTS, 2,5 jours à l'école toutes les deux semaines pour les Bachelors ainsi que les MBA.



L'ALTERNANCE

L'alternance s'effectue sous convention de stage alterné ou contrat de professionnalisation

LE CONTRAT

Le contrat de professionnalisation est un contrat à durée déterminée conclu pour une durée minimum de 6 mois, maximum 24 mois si prévu par un accord de branche. Ou contrat à durée indéterminée dont l'action de professionnalisation, se situant en début de contrat, est d'une durée de 10 à 12 mois. Le public concerné par le contrat de professionnalisation sont les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emplois de plus de 26 ans. Pour les étudiants étrangers, ils doivent détenir un visa salarié.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			
Formation initiale	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Inférieure au bac pro	55 % du Smic	70 % du Smic	85 % du minimum conventionnel sans être inférieure au Smic.
Supérieure ou égale au bac pro	65 % du Smic	80 % du Smic	

LE STATUT

L'alternant en contrat de professionnalisation a le statut de salarié et à ce titre, bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés. Le temps passé en centre de formation est compris dans le temps hebdomadaire de travail ;

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de l'entreprise.



LE STAGE ALTERNE

La convention de stage alterné Public concerné par la Convention de stage alterné : Étudiant de tout âge. Contrat La convention de stage alterné est une convention tripartite signée par l'alternant, l'entreprise et ECL Executive. Par défaut, la durée de la convention de stage correspond à la période de formation en alternance pour une totalité de 6 mois de présence à temps plein en entreprise.

LA REMUNERATION

- 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale au 1er janvier au 31 décembre 2016
- 3,60 € d'indemnité horaire pour 7 h de travail par jour avec une base 35h / semaine
- L'entreprise a le choix d'indemniser l'étudiant au prorata temporis ou en totalité
- Statut L'alternant en convention de stage alterné a le statut étudiant ; à ce titre il ne peut bénéficier de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés de l'entreprise, sauf choix de cette dernière. Financement de la formation En convention de stage alterné, les frais de fonctionnement de l'école sont pris en charge par l'entreprise d'accueil partiellement ou en totalité.

LA CONVENTION DE STAGE

La convention de stage Public concerné par la Convention de stage Étudiant de tout âge. Contrat La convention de stage est une convention tripartite signée par l'alternant, l'entreprise et ECL Executive. Par défaut, la durée de la convention de stage correspond à la période de formation en alternance pour une totalité de 6 mois de présence à temps plein en entreprise.

Rémunération :

- 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale au 1er janvier au 31 décembre 2016
- 3,60 € d'indemnité horaire pour 7 h de travail par jour avec une base 35h / semaine
- L'entreprise a le choix d'indemniser l'étudiant au prorata temporis ou en totalité
- Statut : En convention de stage a le statut étudiant ; à ce titre il ne peut bénéficier de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés de l'entreprise, sauf choix de cette dernière. Financement de la formation En convention de stage, les frais de fonctionnement de l'école sont pris en charge par l'étudiant.



IV - INFORMATIONS PRATIQUES

4.1 Accès et alentours



 **Ligne D** : Station Vaise

vélo'v à proximité immédiate

 Piétons à 1 mn de la station Gare de Vaise

 **Bus** Lignes C20 / 9 / 10 / 12



 **Ligne D** : station Bellecour

vélo'v à proximité immédiate

 Piétons à 1mn de la station Bellecour

 **Bus** Lignes 22 / 31 / C14 / 2



Tramway : ligne T1 arrêt Costières Parnasse.

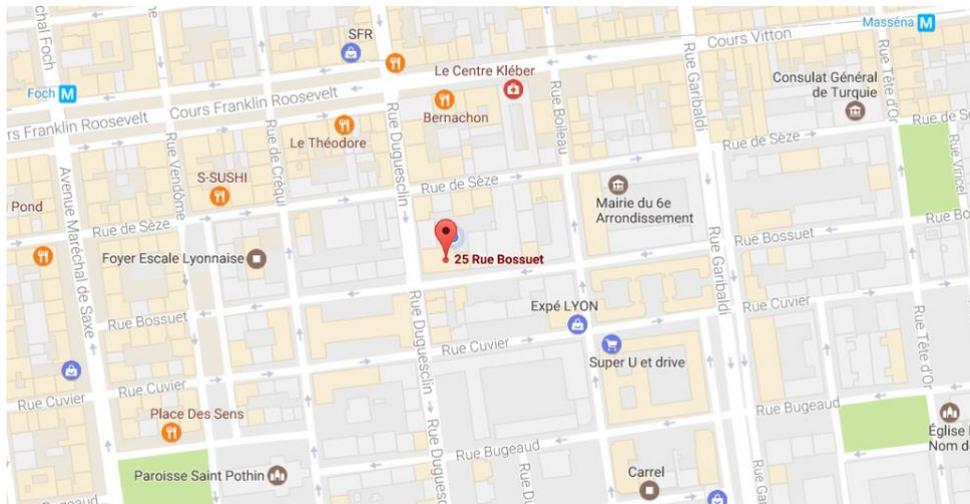
Train : Gare Feuchères puis : soit à pied, soit prendre le bus 6, 7 ou 76 (voir ci-dessus).

 **Bus** : Lignes 6 / 8, arrêt Georges Besse ou Pierre Gamel. Ligne 7 / 76, arrêt Georges Besse 3.



LES CAMPUS

CAMPUS BOSSUET



CAMPUS BELLECOUR



CAMPUS NÎMES





4.2 La sécurité sociale étudiante

Votre protection sociale

En tant qu'apprenti, vous êtes assuré social et relevez du régime général de la sécurité sociale. Vous bénéficiez de la même protection sociale qu'un salarié, notamment :

- du remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité ;
- et, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits applicables aux salariés (nombre d'heures de travail, montant des cotisations...), du versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, de congé maternité, paternité/accueil de l'enfant ou d'adoption, et des prestations des assurances invalidité et décès.

Vous êtes couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et ce, dès le 1er jour de votre apprentissage, que l'accident du travail survienne dans l'entreprise, au CFA, ou à l'occasion des trajets entre votre domicile et les différents lieux de l'apprentissage.

À noter :

- Si vous êtes étudiant salarié en apprentissage, vous pouvez être dispensé d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale sur présentation de votre contrat d'apprentissage.
- Sont comptées comme heures de travail pour l'ouverture des droits : les heures de travail effectif et les heures consacrées à la formation théorique.

Quelle est la base de calcul des indemnités journalières ?

Les indemnités journalières qui vous sont versées le cas échéant pendant un arrêt de travail pour maladie, un congé maternité, un congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou un congé d'adoption, sont calculées sur la base de votre salaire mensuel, lui-même fixé en % du SMIC selon votre âge et votre progression dans le cycle de formation et diminué de 11% :



Salaire et base de calcul des indemnités journalières pour les apprentis de 16 et 17 ans

Année d'exécution du contrat	Salaire en % du SMIC	Base de calcul des indemnités journalières en % du SMIC
1re année	25 %	14 %
2e année	37 %	26 %
3e année	53 %	42 %

Salaire et base de calcul des indemnités journalières pour les apprentis de 18 à 20 ans

Année d'exécution du contrat	Salaire en % du SMIC	Base de calcul des indemnités journalières en % du SMIC
1re année	41 %	30 %
2e année	49 %	38 %
3e année	65 %	54 %

Salaire et base de calcul des indemnités journalières pour les apprentis de 21 ans et plus

Année d'exécution du contrat	Salaire en % du SMIC	Base de calcul des indemnités journalières en % du SMIC
1re année	53 %	42 %
2e année	61 %	50 %
3e année	78 %	67 %

À noter : si un complément de salaire est prévu par la convention collective ou un accord d'entreprise, vous en bénéficiez.



Les démarches à effectuer

Deux situations peuvent se présenter :

1) Vous n'avez jamais travaillé

Vous devez informer votre caisse d'Assurance Maladie de votre nouvelle situation. Remplissez le formulaire n° 750.cnamts « Demande de mutation », disponible ci-dessous en téléchargement, et adressez-le à votre caisse d'Assurance Maladie accompagné des documents suivants :

- Une copie de votre contrat d'apprentissage.
- Vos bulletins de salaire.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Un justificatif d'état-civil (carte d'identité, passeport, etc.).

Pour trouver les coordonnées de votre caisse d'Assurance Maladie, consultez la rubrique « [Votre caisse](#) »

Vous pouvez aussi contacter un conseiller de l'Assurance Maladie par téléphone en composant le 36 46 (service 0,06€/min + prix appel), à votre écoute du lundi au vendredi pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches

2) Vous avez déjà travaillé

Vous n'avez aucune démarche particulière à faire auprès de votre caisse d'Assurance Maladie.

À l'issue de votre apprentissage

Vous bénéficiez du maintien de votre protection sociale (remboursement des soins, versement des indemnités journalières) pendant un an à compter de la date de fin de votre contrat d'apprentissage.



4.3 Les maisons

6 Maisons constituent le corps des étudiants. Elles regroupent ceux qui partagent une passion commune ou simplement qui se ressemblent. Elles privilégient notamment le partage de connaissances, d'expérience et de valeurs. Toutes ces maisons s'intègrent dans l'esprit de Corporation. Ainsi, vous devez pour l'année universitaire vous inscrire dans une Maison. Être membre d'une Maison est un véritable honneur mais cette appartenance vous donne des devoirs. A ce titre, les Maisons se doivent d'accueillir et de recevoir chaque étudiant de l'Ecole de Commerce de Lyon® comme l'un de ses membres. Voici les 6 Maisons présentes à l'Ecole de Commerce de Lyon®.

ALPHA

La Fraternité



La Maison Alpha accueille tous les étudiants masculins. Sa particularité est le lien qui relie ses membres. L'ensemble des individualités qui la composent forme une association solidaire et unie. L'adage *Exceller toujours* est à l'image de cette maison qui prône la recherche de l'Excellence par le groupe.

PI

La Sororité



La Maison Pi est, elle, consacrée aux étudiantes, elle unit toutes les forces féminines de l'école à travers la Corporation.



TAU

La Maison des sports



Passionné(e) de sport? Alors inscrivez-vous à la Maison des sports. Dans cette maison de nombreux sports sont proposés comme le golf, l'escalade, ou encore le badminton. Les activités Outdoor et Indoor proposées pourront varier tout au long de l'année suivant le temps et vos propositions.

OMICRON

Le Cercle des Arts et des Lettres



Ce Cercle est conçu pour les étudiants qui ont une sensibilité littéraire, artistique, musicale, etc. De nombreux temps sont organisés pour échanger sur les passions, savoirs et connaissances de chacun. C'est au sein de ce cercle que se prépare les sorties culturelles, cinématographiques, théâtrales, opéra, etc.



SIGMA

La Maison Internationale



La Maison Internationale a pour membres nos étudiants motivés par l'ouverture au monde que donne la maîtrise d'une langue étrangère, en l'occurrence l'anglais. La découverte de nouveaux horizons et la création de nombreux contacts à travers le monde est le privilège de cette Maison Internationale.

LE CERCLE DES ALUMNI

ou Cercle MU



Le Cercle des Alumni regroupe tous les anciens étudiants de l'Ecole de Commerce de Lyon®. Son adage, memento (souviens-toi), rappelle les valeurs et les racines que partagent les étudiants de l'Ecole. Cette maison est aussi un véritable réseau aidant les étudiants actuellement présent à l' ECL.



4.4 Evènements et temps forts de l'année

